

## SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 15 octobre 2025 à 14 h 15, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	maire	Rimouski
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin

Était absent :

VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
--------------	-------	--------------------------

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 14 h 17.

### CA25-057 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### CA25-058 / AUTORISATION DE SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE / ESDS ALLIANCE

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer le Protocole d'entente relatif à l'octroi, par le CRD, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, d'une aide financière maximale pour soutenir la mobilisation et la concertation territoriale.

#### CA25-059 / DEPOT DE PROJET / FINANCEMENT / REVISION DU PDZA

CONSIDÉRANT que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification du territoire avec une mise en œuvre prévue sur cinq ans;

CONSIDÉRANT l'acceptation du premier PDZA par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) le 20 décembre 2016 et qu'il est arrivé à échéance en 2022;

CONSIDÉRANT l'importance du secteur agricole sur le territoire de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette de mettre en œuvre le PDZA;

CONSIDÉRANT l'opportunité de financement avec l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire volet 2;

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette appuie la démarche de révision de son Plan de développement de la zone agricole et son implication financière pour le salaire de la conseillère en développement agricole.

## **AUTRES**

### **CA25-060 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 18.

---

FRANCIS ST-PIERRE  
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ  
Dir. gén. et greff.-trés.